**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 24 septembre 2015**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Laureline COULOMB, Alice DEBAUCHE, Nicoletta DIASIO, Isabelle HAJEK, Virginie LE CORRE, Flavie LINARD, Romuald NORMAND, Roger SOME, Frédéric BAUER.

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Catherine DELCROIX, Smaïn LAACHER, Nicolas MATT, Marcel BAUER, Hanane KARIMI

**Procurations : /**

**Élus absents** : Isil GACHET, Rémy VESQUE.

**Invités permanents** : Alain AYERBE, Patrick COLIN, Philippe HAMMAN, Catherine LEOPOLD, Denis MONNERIE.

**Invités permanents excusés** : Nicolas AMADIO, Didier BRETON, Myriam KLINGER, Roland PFEFFERKORN, Maurice WINTZ.

Président de séance : Bernard WOEHL, Doyen

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 25 juin 2015

2. Rentrée

3. Composition des jurys d’examens

4. Enseignements petits effectifs

5. Informations Idex

6. Offre de formation 2018

7. Relations internationales

8. Divers

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Hajek jusqu’à 18h30, puis par M. Cauchi-Duval jusqu’à 19h10.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 25 juin 2015**

Mme Diasio, Mme Hajek, Mme Le Corre, M. Béal, M. Cauchi-Duval et M. Hamman demandent que des corrections soient apportées concernant :

* le compte rendu des débats liés aux résolutions approuvées en AG et soumises au vote du Conseil de Faculté du 25/06/2015 ;
* l’annulation du concours pour le poste de MCF en ethnologie ;
* les précisions apportées au fonctionnement du Conseil de Faculté, l’avis émis sur ce sujet par Mme Karimi au titre de représentante des étudiants et par M. Bauer au titre de représentant des personnalités extérieures, les expérimentations lancées à cet effet.
1. **Relations internationales**

Mme Diasio devant s’absenter à 17h15, le point 7 est avancé.

M. Normand a souhaité que la question de la coopération avec des universités francophones et étrangères soit inscrite à l’ordre du jour du présent Conseil de Faculté. Ce point est traité en premier pour permettre à certains membres du Conseil de Faculté ne pouvant assister à son intégralité de participer aux échanges. S’appuyant sur son évaluation des dossiers ARIA des candidats au M1 de sociologie, M. Normand suggère que l’aire actuelle de recrutement des candidats soit élargie et qu’une réflexion, dans une perspective stratégique, soit engagée afin de faire de la question de la coopération internationale un enjeu et projet collectifs susceptibles d’être intégrés dans l’offre de formation 2018.

Mme Diasio, chargée des relations internationales de la Faculté, approuve cette proposition, soulignant que les initiatives en la matière sont à l’heure actuelle nombreuses et qu’une démarche collective permettrait de sortir d’une logique d’action plutôt individuelle.

Mme Clerc-Renaud fait part de son intérêt pour ce sujet compte tenu d’un récent projet de collaboration avec l’Université de Prague que celle-ci a porté.

Mme Diasio mentionne qu’un bilan sur les échanges avec les universités francophones est en cours de réalisation par la DRI dont les résultats, attendus au mois d’octobre, permettraient d’avoir une connaissance de l’existant.

M. Woehl propose de s’appuyer sur les résultats du bilan effectué par la DRI pour formuler un projet, agrégeant les différentes initiatives dans une réflexion collective, à l’échéance du mois de décembre. M. Woehl suggère à Mme Diasio et à M. Normand de porter cette synthèse qui pourrait ensuite être soumise aux différentes instances concernées. M. Somé, sollicité récemment pour monter un projet d’échanges avec l’Université de Ouagadougou, accepte de se joindre à Mme Diasio et à M. Normand pour ce travail.

M. Cauchi-Duval rappelle que cette question constitue un des points inscrits à l’ordre du jour de la prochaine commission pédagogique qui pourra, par conséquent, constituer un des lieux où s’amorcerait cette réflexion.

M. Woehl propose au vote du Conseil de Faculté un projet de collaboration avec l’Université de Fudan à Shangaï, entrant dans le cadre du récent appel d’offre Idex de la DRI, porté par Mme Ferrarese et un enseignant de sciences économiques, M. Munier, sur la pensée post-marxiste en France et en Chine. Ce projet sera présenté à la Commission scientifique pour 2016 pour un financement à hauteur de 500 € pour la faculté des sciences sociales et pour la faculté des sciences économiques et de gestion, et un financement global de 5679,60 €.

M. Cauchi-Duval regrette qu’aucun document n’ait été transmis à ce sujet aux membres du Conseil de Faculté et demande qu’il soit explicitement inscrit au PV du présent Conseil de Faculté que ses élus doivent avoir pu prendre connaissance des projets sur lesquels ils sont amenés à se prononcer avant le vote. Cette demande a déjà été formulée à de multiples reprises. M. Normand suggère que, dans la mesure où l’avis du Conseil de Faculté est sollicité, il serait opportun que les porteurs de projet viennent présenter les projets concernés.

M. Woehl rappelle le caractère d’urgence du projet de Mme Ferrarese, et déclare faire parvenir dorénavant tous les documents nécessaires.

Le projet de Mme Ferrarese est approuvé à l’unanimité.

1. **Rentrée**

Les membres du Conseil de Faculté prennent connaissance de deux tableaux rendant compte des effectifs des étudiants au 23 septembre 2015. À cette date, 1033 étudiants sont inscrits pour l’année universitaire 2015-2016, soit une hausse de 185 étudiants par rapport à la même date, l’an dernier.

M. Woehl tient à souligner l’efficacité et la qualité du travail d’information auprès des étudiants réalisé par le secrétariat. Des discussions sont engagées sur la variabilité d’une année à l’autre de certains effectifs des diplômes dont il apparaît que la connaissance des causes exigerait des investigations lourdes et complexes (suivi des étudiants, recueil de données existantes, etc.).

M. Woehl fait mention d’un dysfonctionnement concernant un enseignement de statistique mutualisé entre l’Institut de sociologie, l’Institut de démographie et le CERIS : cet enseignement a en effet été confié à un enseignant du CERIS sans que le doyen ni les différentes équipes enseignantes n’en aient été informés au préalable. M. Colin rappelle à M. Woehl que ce dernier en avait pourtant été informé au mois de juillet par téléphone, et que ce changement répond à une demande des étudiants du CERIS qui souhaitaient un enseignement plus orienté sur l’intervention sociale.

Mme Debauche, au titre d’enseignante dispensant cet enseignement, fait part de son regret de ne pas avoir été informée et qu’aucune discussion collective n’ait été engagée compte tenu du caractère transversal de cet enseignement. Des échanges ont lieu sur les problèmes posés par la mutualisation des cours et leur adéquation aux exigences de transversalité.

**3. Composition des jurys d’examens**

Sous réserve de modifications concernant les jurys de l’enseignement à distance, la composition des jurys est approuvée à l’unanimité moins 2 abstentions.

1. **Les enseignements à petits effectifs**

M. Woehl rappelle que les enseignants ont été invités à donner les effectifs de leurs enseignements d’option afin d’examiner, avec les assesseurs et les enseignants concernés, quelle solution envisager. Les dernières années, les enseignements étaient examinés quand les effectifs étaient inférieurs ou égal à 5 étudiants en Master, à 7 en Licence.

Des échanges ont lieu sur la pertinence d’une telle démarche compte tenu de l’inégalité des efforts déjà faits par les différents instituts pour réduire leurs cours sans mettre en péril leur discipline. M. Cauchi-Duval suggère que les seuils soient élevés pour tenir compte des engagements et des souhaits formulés lors de la dernière AG ainsi que par la Commission pédagogique concernant l’offre de formation et sa mise en cohérence. M. Monnerie fait part de son scepticisme quant à l’efficacité d’une telle mesure pour permettre l’ouverture d’enseignements supplémentaires en 1ère année de Licence. M. Normand suggère qu’un Conseil de Faculté extraordinaire soit convoqué qui permettrait d’entendre les responsables de diplômes et les enseignants concernés par la suppression de leurs options.

À l’issue de différents échanges, trois résolutions sont approuvées par le Conseil de Faculté sur ce sujet :

1. Élever les seuils des effectifs des enseignements à supprimer : seront supprimées les options de Master comptant moins de 7 étudiants (y compris étudiants non spécialistes), et les options de Licence comptant moins de 10 étudiants (y compris étudiants non spécialistes) ;
2. Un Conseil de Faculté extraordinaire aura lieu d’ici une quinzaine de jours sur cette question des enseignements à petits effectifs afin de déterminer la réponse à apporter au cas par cas (suspension, maintien exceptionnel, regroupement d’enseignements) ; les enseignants dont les effectifs de cours sont inférieurs à 10 étudiants en licence (y compris étudiants non spécialistes) et à 7 étudiants (y compris étudiants non spécialistes) en master seront entendus par le Conseil de Faculté.
3. Les enseignants qui ne communiqueront pas la liste des effectifs de leurs enseignements seront également entendus par le Conseil de Faculté.

**5. Informations Idex**

Bernard Woehl fait le bilan des opérations IDEX dont a bénéficié la faculté des sciences sociales au 1 septembre 2015 :

* La licence renforcée de sciences sociale a bénéficié de 46 718 euros ;
* Le master de démographie a reçu 43 903 euros pour la mise en place d’un partenariat franco-québécois et 16 600 euros au titre du prix d’excellence pédagogique ;
* La faculté des sciences sociales a obtenu 22 000 euros pour améliorer son équipement informatique et audiovisuel.
* 6700 dans le cadre du tutorat de première et deuxième année

Soit au total 135 921 euros.

Pour rappel et comparaison, le budget annuel de la faculté des sciences sociales est d’environ 73 000 euros.

Le Doyen invite donc les membres de la faculté à répondre aux différents appels IDEX, bien qu’il regrette également que ces financements ne sont pas pérennes.

**6. Offre de formation 2018**

Deux réunions auront lieu la semaine qui suit celle du présent conseil de faculté :

* celle concernant le cadrage présidentiel sur l’offre de formation 2018 ;
* celle réunissant les sites Unistra UHA BNU et INSA.

Ce point est donc reconduit à un prochain conseil de faculté.

1. **Divers**

Le seul point ajouté concerne l’attribution du reliquat de la réunion de la commission scientifique du 02/03/2015 : 1360 euros. 8 demandes ont été effectuées. Les financements accordés sont présentés en pièce jointe.

La séance est levée à 19h10.